



Bastia

# Mission locale

L'article 7 de la Loi n°89-905 du 19 décembre 1989 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle précise que l'objet d'une mission locale est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

La Mission locale favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

## > Objectifs / public(s)

Ces objectifs sont une déclinaison de la sous mesure 12.1 du Contrat de plan Etat Région 2006 « améliorer la capacité d'insertion professionnelle des jeunes » et de l'objectif « Renforcer le dispositif d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi : passer d'une logique de prescription à une logique d'insertion »

- > n° 1 : Développer le partenariat autour d'un véritable réseau public d'insertion
- > n° 2 : Développer les fonctions de suivi et d'accompagnement des jeunes pour garantir l'accès aux droits.
- > n° 3 : Développer une approche globale de la problématique d'insertion et la construction de parcours d'insertion
- > n° 4 : Optimiser la qualité du service par la modernisation des équipements contribuant à la gestion des parcours et à une bonne diffusion de l'information.
- > n° 5 : Analyser et mobiliser les ressources locales d'insertion sociale et professionnelle (emploi, formation, logement, santé, vie sociale).

## > Prestations de service

Relations avec le jeune : 1 jeune = 1 référent, étude de situation personnelle, recherche de solutions adaptées aux problèmes rencontrés définition d'objectifs personnalisés.

- > **Emploi** : Convention locale partenariat Pôle Emploi, recherches spécifiques, accompagnement sur lieu de travail, aide à la conclusion du contrat. Accompagnement social et aide relationnelle. Outils utilisés : publication journalière d'une sélection d'offres; Observation en milieu professionnel TRACE. Mobilisation des mesures pour l'emploi. Suivi des jeunes chômeurs de plus de 6 mois et de 12 mois délégué par le Pôle Emploi. Partenaire de la Marine nationale (permanence tous les derniers mercredis du mois)
- > **Formation** : recueil et analyse de la demande par rapport à l'offre existante localement ou hors du territoire de compétence. Etude du projet professionnel Orientation vers les dispositifs de la CTC ou autres. Suivi régulier en centre de formation. Travail par objectif individualisé. Accompagnement social des stagiaires. Bilans de compétences
- > **Santé** : information sur la santé, analyse de la demande, orientations vers spécialistes, accompagnement social CMU. Aide financière par le biais du FAJD géré par la Mission locale. Atelier d'écoute pour jeunes en mal être avec psycho-clinicien. Information sur la CDES. Orientations COTOREP.
- > **Ressources** : aide à la construction de parcours par l'apport de ressources financières de base au moyen du fonds d'aide aux jeunes sous la forme d'aide d'urgence ou de faible montant (inférieure à 1000 F) payable en 48 heures, de tickets services ou d'aide à des projets examinés par le Comité d'attribution du FAJD qui se tient chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois.
- > **Logement** : Prise en compte de nuitées d'hôtel pour les jeunes en rupture ou conflit familial. Partenariat avec les CHRS et les foyers. Orientation
- > **Logistique** : suivi informatisé des jeunes accueillis au moyen du logiciel PARCOURS : gestion des trajectoires personnelles, suivi des contacts, des situations, des services rendus, des bilans prescrits.



## En savoir plus

### > Missions locales de Corse

**CITÀ DI BASTIA**  
viale Pierre Giudicelli  
20410 BASTIA Cedex

☎ 04 95 55 95 55  
✉ Contact

